

Webinaire :  
**Comment mettre en  
place une politique  
vélo adaptée à  
votre contexte ?**

25.03.2024



Cyclez!



1

# CYCLEZ : qui sommes-nous ?



# Qui sommes-nous ?

Créée par des passionnés de cyclisme en 2013, Cyclez ! est un **opérateur de services Vélo en entreprises**



Depuis le début, nous sommes portés par la **conviction que le changement de mobilités est nécessaire**, et qu'il doit passer par **les entreprises !**



La mission qui nous anime au quotidien : **mettre des salariés sur des vélos de qualité et en sécurité !**



Basés à **Bezons** où nous avons un **entrepôt de stockage** de vélos et un **espace de réparation** de vélos, nous sommes une équipe de **7 personnes** à agir au quotidien pour une mobilité plus durable !



# Notre offre

5 activités pour coller aux besoins de nos clients



## Cyclez Shop

Une plateforme dédiée pour les salariés, avec des **tarifs préférentiels** sur des **vélos et accessoires**



## Cyclez Entreprise

Des solutions vélos **sur mesure** dans votre entreprise : vélos partagés, mise à disposition d'un parc de prêt de vélos...



## Cyclez Academy

Des formations en ligne ou en **présentiel** sur la **prévention du risque à vélo** en ville.



## Cycling Days

Des animations et des **essais de vélos** pour vos collaborateurs sur votre site (entretien et réparation de vélos, marquage Bicycode...)



## Véligo Location

La présentation du service « **Véligo Location** », le service de flotte de vélo de la Région Ile-de-France.



# 2

## Le contexte du vélo en France : aides et...développement ?



## 2 Un fort essor du vélo en France



+52%

De croissance du CA du secteur  
entre 2018 et 2022

JUSQU'À 800€

par an et par salariés,  
c'est le montant du Forfait  
Mobilités Durables

30€

par an et par habitant  
contre 271€ pour la voiture  
et 473 € pour les transports en commun  
(coût pour l'aménagement  
d'un kilomètre par mode de transport)

9%

C'est l'objectif de part modale  
pour le vélo en 2024 (plan national  
lancé en 2018 – 3% avant covid)

200 MILLIONS €

d'investissement sur 2 ans  
pour le vélo, dans le cadre  
du plan de relance pour le vélo

400€

Prime pour l'acquisition  
de VAE (région IDF)

Sources : ADEME,  
ministère des Transports,  
FUB, Union Sport & Cycles

## 2

# Un contexte réglementaire favorable



## LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

(entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Nouvelle grande loi d'orientation des mobilités qui veut répondre aux nouveaux enjeux de mobilité et évolution des usages

Des nouveaux outils de prise en charge des frais de transport personnels des salariés/ agents par les employeurs et des nouvelles contraintes (ZFE, électrification du parc, etc.)



## DEUX MODIFICATIONS MAJEURES (NAO & FMD)

### NAO :

La nécessité d'intégrer le sujet de la mobilité des salariés dans le volet Qualité de Vie au Travail (QVT) des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) pour les sites de plus de 50 salariés [article L2242-17 8° du Code du Travail]

### FMD :

Jusqu'à 600€ exonérés de charges pour l'employeur et le salarié



# 3

## Les risques et les responsabilités de l'entreprise



# 3 Assurance et vélos en entreprise

**La question de la responsabilité de l'entreprise vis à vis de ses salariés dépend du lien de subordination au moment d'un éventuel sinistre.**

**Le trajet domicile-travail est lui traité comme pour tout autre mode de déplacement (piéton, TC...)**

## 1. Le collaborateur est responsable de l'accident vis-à-vis d'un tiers

Si cet accident a lieu pendant que le collaborateur est placé sous l'autorité de son employeur, ce sera l'assureur (RC) de l'employeur qui devra indemniser la victime. La couverture en cause sera la responsabilité civile de l'entreprise en tant qu'employeur.

Si cet accident a lieu en dehors des heures de travail du collaborateur, ce sera l'assureur du collaborateur qui interviendra au titre de la vie privée (couverte par la garantie responsabilité civile fournie en assurance habitation)

## 2. Le collaborateur est victime de l'accident causé par un tiers

Il sera pris en charge par l'assurance responsabilité civile de ce tiers, avec la même distinction quant au caractère professionnel des circonstances.

La **loi Badinter du 5 juillet 1985** a instauré un **droit à indemnisation intégrale** pour les cyclistes, les piétons, et les passagers transportés. Elle permet de garantir l'indemnisation intégrale des dommages corporels dans le cas d'un sinistre avec un véhicule à moteur terrestre

## 3. Le collaborateur est seul impliqué dans l'accident

Si cet accident a lieu pendant que le collaborateur est placé sous l'autorité de son employeur, il relève de la législation sur les accidents du travail et des éventuelles garanties complémentaires souscrites par l'employeur pour l'indemnisation des dommages corporels.

Si cet accident a lieu en dehors des heures de travail du collaborateur, il relève du droit commun de la sécurité sociale et des éventuelles garanties complémentaires souscrites par le collaborateur pour l'indemnisation de ses dommages corporels.

## 3

# Une matrice pour bien comprendre

Type d'utilisation		Vie professionnelle	Vie privée
		Déplacement <b>professionnel</b> uniquement	Déplacement <b>domicile-travail</b> ou déplacement à <b>titre privé</b>
Risques			
MATERIEL	Panne / défaut d'utilisation du <b>matériel</b>	Maintenance préventive et curative régulière	
	<b>Dommages accidentels</b> au vélo (Accident/ vandalisme)	Assurance VOL - DOMMAGE Déclarer à l'assureur MRH le dommage <b>dans les 24h</b> en précisant les <b>circonstances</b> et la <b>nature</b> du dommage	
	<b>Vol</b>	Assurance VOL - DOMMAGE Déclarer le vol <b>dans les 48h</b> et déposer <b>plainte auprès du Commissariat</b> de Police le plus proche	
CORPOREL	Dommages corporels / matériels causé à <b>un tiers</b> (Piéton, ...)	Assurance responsabilité civile <b>de l'Entreprise.</b>	Assurance responsabilité civile <b>du collaborateur.</b>
	Dommages corporels causé à <b>l'usager</b>	<b>Accident du Travail</b>	Assurance de type individuel accident <b>du collaborateur.</b> <b>Accident du travail sur les trajets domicile-travail</b>



# 4

## Les étapes à suivre pour une bonne politique vélo



# 3

## Les étapes à suivre

Phase 1

- Nommer un référent et définir une gouvernance

Phase 2

- Faire un diagnostic mobilité

Phase 3

- Définir un budget et un plan d'action

Phase 4

- Engager une démarche de prévention des risques à vélo

Phase 5

- Mettre en place du stationnement vélo

Phase 6

- Equiper les employés de vélo

Phase 7

- Fédérer les usages et rassembler les bonnes volontés

Phase 8

- Tirer profit des actions pro-vélo menées

# 3

## Les étapes à suivre

Phase 1

- Nommer un référent et définir une gouvernance

Phase 2

- Faire un diagnostic mobilité

Phase 3

- Définir un budget et un plan d'action

Phase 4

- Engager une démarche de prévention des risques à vélo

Phase 5

- Mettre en place du stationnement vélo

Phase 6

- Equiper les employés de vélo

Phase 7

- Fédérer les usages et rassembler les bonnes volontés

Phase 8

- Tirer profit des actions pro-vélo menées

# 3 Phase 1 : Nommer un référent et définir une gouvernance

La mobilité = à la **confluence de plusieurs services** (RH, sécurité, communication, santé...)

Le rôle du référent mobilité est donc de :

- Définir une **gouvernance**
- S'assurer de **l'atteinte des objectifs** de report modal
- S'assurer du **soutien du management** dont le rôle est décisif dans la réussite de la politique

# 3

## Les étapes à suivre

Phase 1

- Nommer un référent et définir une gouvernance

Phase 2

- Faire un diagnostic mobilité

Phase 3

- Définir un budget et un plan d'action

Phase 4

- Engager une démarche de prévention des risques à vélo

Phase 5

- Mettre en place du stationnement vélo

Phase 6

- Equiper les employés de vélo

Phase 7

- Fédérer les usages et rassembler les bonnes volontés

Phase 8

- Tirer profit des actions pro-vélo menées

## 3 Phase 2 : Faire un diagnostic mobilité

**Les besoins varient** énormément selon la **nature du site**, sa **localisation** ou encore la **culture d'entreprise**

→ Il est donc primordial de faire un diagnostic des mobilités

- **Evaluer l'accessibilité** du site et de l'offre de transport existante
- **Analyser les déplacements** domicile-travail et professionnels (cartographie, temps, distance, coûts...) et les parts modales associées
- Calculer le **potentiel théorique de report modal**

→ Permet de déterminer le **niveau d'accessibilité** et de cyclabilité, **d'identifier les besoins** et attentes des employés, et de déterminer le **potentiel cyclable** du site

# 3

## Les étapes à suivre

Phase 1

- Nommer un référent et définir une gouvernance

Phase 2

- Faire un diagnostic mobilité

Phase 3

- Définir un budget et un plan d'action

Phase 4

- Engager une démarche de prévention des risques à vélo

Phase 5

- Mettre en place du stationnement vélo

Phase 6

- Equiper les employés de vélo

Phase 7

- Fédérer les usages et rassembler les bonnes volontés

Phase 8

- Tirer profit des actions pro-vélo menées

# 3 Phase 3 : Définir un budget et un plan d'actions

Il est conseillé de définir préalablement **une feuille de route** en se fixant des **objectifs**, un **calendrier** et des **moyens humains et financiers**

Le budget et le plan d'actions peuvent être pensés sur 3 niveaux :

- Une **ambition** : *exemple* : doubler la part des vélotafeurs ou réduire l'empreinte carbone de X%
- Des **objectifs** : *exemple* : s'assurer que chaque « vélotafeur » puisse garer son vélo de manière sécurisée ou développer une culture vélo dans l'entreprise...
- Des **actions** : *exemple* : construire un parking vélo sécurisé, mettre en place le forfait mobilités durables, faire venir un réparateur vélo sur site.

# 3

## Les étapes à suivre

Phase 1

- Nommer un référent et définir une gouvernance

Phase 2

- Faire un diagnostic mobilité

Phase 3

- Définir un budget et un plan d'action

Phase 4

- Engager une démarche de prévention des risques à vélo

Phase 5

- Mettre en place du stationnement vélo

Phase 6

- Equiper les employés de vélo

Phase 7

- Fédérer les usages et rassembler les bonnes volontés

Phase 8

- Tirer profit des actions pro-vélo menées

# 3 Phase 4 : Engager une démarche de prévention des risques à vélo

La question de la **sécurité** est **centrale** et il est clef de l'adresser **le plus en amont possible** car elle ne manquera pas de s'inviter dans les débats

→ Nous vous recommandons d'établir un **plan de prévention des risques** (cf exemple ci-contre) :

	Maintenance des vélos des employés	Sensibilisation	Formation en e-learning	Formation en présentiel	Formation de remise en selle
Bénéficiaires	Tous les cyclistes	Tous les salariés	Tous les salariés (priorité aux cyclistes)	Tous les salariés (priorité aux cyclistes)	Néo-cyclistes
Fréquence	<b>4</b> fois par an	<b>2</b> fois par an	<b>1</b> fois par an*	Autant que nécessaire**	Autant que nécessaire***
Opérateur	Prestataires de service	Employeurs (communication, RH, RSE, etc.)	Employeurs ou prestataire de service	Cyclistes expérimentés de l'entreprise, associations vélo, vélo-écoles ou prestataires de services	Organismes reconnus (Vélo-écoles, clubs FFC, associations vélo)
Exemple	Gestionnaires de flotte, opérateurs de maintenance vélos, associations vélo	Guide de sensibilisation, mailing, affichage, infographies, etc.	Cyclez Academy	Formation «savoir rouler en milieu urbain», rappel des principes de base pour rouler en ville, initiation à la réparation	Apprentissage de la conduite en milieu urbain

Source : Livre blanc OEPV

# 3

## Les étapes à suivre

Phase 1

- Nommer un référent et définir une gouvernance

Phase 2

- Faire un diagnostic mobilité

Phase 3

- Définir un budget et un plan d'action

Phase 4

- Engager une démarche de prévention des risques à vélo

Phase 5

- Mettre en place du stationnement vélo

Phase 6

- Equiper les employés de vélo

Phase 7

- Fédérer les usages et rassembler les bonnes volontés

Phase 8

- Tirer profit des actions pro-vélo menées

# 3 Phase 5 : Mettre en place du stationnement vélo

Il est nécessaire de suivre différentes étapes pour mettre en place un bon stationnement vélo :

1. **Choisir le type d'installation et son emplacement** : le type de parking dépend de la durée du stationnement (quelques heures, la journée, la nuit...)
2. **Définir le nombre de places** : soit en comptant les vélos soit en faisant une estimation théorique (l'état recommande des dimensions d'espaces de stationnement vélo en fonction des bâtiments)
3. **Estimer le coût** : 120€ en moyenne pour un support vélo, 820€ en moyenne pour un support vélo abrité, et entre 1 750 et 2 000€ en moyenne pour un support vélo dans une consigne fermée

# 3

## Les étapes à suivre

Phase 1

- Nommer un référent et définir une gouvernance

Phase 2

- Faire un diagnostic mobilité

Phase 3

- Définir un budget et un plan d'action

Phase 4

- Engager une démarche de prévention des risques à vélo

Phase 5

- Mettre en place du stationnement vélo

Phase 6

- Equiper les employés de vélo

Phase 7

- Fédérer les usages et rassembler les bonnes volontés

Phase 8

- Tirer profit des actions pro-vélo menées

# 3 Phase 6 : Equiper les employés de vélos – 1/2

## Vélo personnel

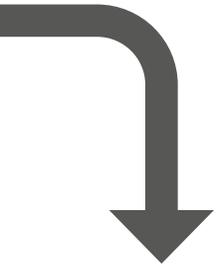
- Le salarié **s'équipe librement** en achetant le vélo qu'il veut
- **L'employeur participe aux coûts de déplacement** à vélo via le **Forfait Mobilités Durables**

## Vélo de service

- La mise à disposition par l'entreprise d'une **flotte de vélos** que les employés peuvent utiliser généralement gratuitement comme bon leur semble

## Vélo de fonction

- Système de **la location longue durée (LLD)** avec forfait mensuel comprenant le coût de location et des services annexes (assurance, entretien).
- L'employeur peut prendre 100% du coût à sa charge ou le partager avec l'employé (généralement 70/30).



- Considéré comme un avantage en nature mais pas de prise en compte fiscale par l'URSSAF  
- Ne remplace pas l'obligation de l'employeur de prendre en charge 50% des frais de TEC

## 3

# Phase 6 : Equiper les employés de vélos – 2/2

Voici ci-contre un petit résumé des 3 options :

	VÉLO PERSONNEL	VÉLO DE SERVICE	VÉLO DE FONCTION
CONTRACTANT	Employé	Employeur	Employeur
EN CAS DE DÉPART DE L'EMPLOYÉ	Le vélo reste la propriété de l'employé. L'employeur cesse de verser le FMD	Pas d'impact	Le vélo reste dans le parc de l'entreprise qui verse le loyer convenu ou active la clause de sortie
CONTRACTUALISATION	Achat ou LLD	Achat (budget investissement) ou LLD	LLD
COÛT POUR L'EMPLOYEUR	Selon le montant du FMD et selon le nombre d'employés intéressés	Selon la flotte de vélos mise en place (nombre, services associés)	Selon la flotte de vélos mise en place (nombre, services associés), selon la répartition du loyer entre employeur et employé, et selon le nombre d'employés intéressés
ESTIMATION DU COÛT POUR L'EMPLOYEUR POUR 1 VÉLO	Jusqu'à 500 euros par an (hors charges sociales)	De 720 à 1560 euros selon les modèles et services	De 360 à 1560 euros selon les modèles et services liés
AIDES AU FINANCEMENT POUR L'EMPLOYEUR	FMD (exempté de charge sociale)	Flotte de vélo : Réduction d'impôt sur les sociétés de 25%	Flotte de vélo : Réduction d'impôt sur les sociétés de 25% (uniquement sur le coût pris en charge par l'entreprise)
TYPE DE CIBLE RECOMMANDÉE	Employés voulant adopter le vélo pour les trajets domicile-travail	Employés d'une entreprise avec plusieurs sites proches les uns des autres et incitation de l'entreprise à réaliser les trajets à vélo	Employés avec des rendez-vous réguliers hors du site de l'entreprise et incitation à l'utilisation du vélo dans tous les trajets

# 3

## Les étapes à suivre

Phase 1

- Nommer un référent et définir une gouvernance

Phase 2

- Faire un diagnostic mobilité

Phase 3

- Définir un budget et un plan d'action

Phase 4

- Engager une démarche de prévention des risques à vélo

Phase 5

- Mettre en place du stationnement vélo

Phase 6

- Equiper les employés de vélo

Phase 7

- Fédérer les usages et rassembler les bonnes volontés

Phase 8

- Tirer profit des actions pro-vélo menées

# 3 Phase 7 : Fédérer les usagers et rassemble les bonnes volontés

Il peut être très profitable pour l'employeur de **créer un groupe sur la messagerie interne** ou sur le réseau social de l'entreprise ou **d'organiser des événements**

- Favorise **la mise en selle des autres collègues** en répondant aux questions, partageant leur expérience, voire en faisant du covélotaf
- Permet de **tisser du lien entre les équipes** et plus largement **d'améliorer la Qualité de Vie au Travail!**
- **Le référent mobilité vélo** joue un **rôle primordial** dans l'animation de la communauté

# 3

## Les étapes à suivre

Phase 1

- Nommer un référent et définir une gouvernance

Phase 2

- Faire un diagnostic mobilité

Phase 3

- Définir un budget et un plan d'action

Phase 4

- Engager une démarche de prévention des risques à vélo

Phase 5

- Mettre en place du stationnement vélo

Phase 6

- Equiper les employés de vélo

Phase 7

- Fédérer les usages et rassembler les bonnes volontés

Phase 8

- Tirer profit des actions pro-vélo menées

# 3 Phase 8 : Valoriser les actions pro-vélo menées

Très important pour **ancrer ces pratiques dans la culture de l'entreprise**

- Exemples : Affichage (cantine, parking, vestiaires), messages sur les écrans du hall d'entrée, emailing, événements, « welcome pack » pour les nouveaux employés...
- Permet de **faire connaître** à tous les employés **les actions mises en place** pour favoriser leur mobilité et ainsi de développer la part des employés cyclistes. La communication interne permet aussi de **sensibiliser les cyclistes sur les bonnes pratiques à vélo**.
- Le vélo est enfin un formidable **outil de promotion de l'image de l'employeur**, que ce soit auprès de **candidats**, de **clients** ou de **fournisseurs** : *exemple* : campagne sur les réseaux sociaux, habillage des vélos aux couleurs de l'entreprise, consigne sécurisée bien visible des visiteurs du site...



5

# Dernier sujet : votre boutique ESR77





# Votre boutique Cyclez Shop

[www.cyclez.com](http://www.cyclez.com)

Boutique dédiée  
**aux salariés de votre entreprise  
uniquement**

**Dizaine de marques** distribuées  
(VAE, classique, pliant, cargo, VTT)

**Prix négociés**  
pour vos collaborateurs (~15%)

**Présentation et essais** des différents  
modèles au(x) siège(s) de l'entreprise

Connectez-vous avec le code  
partenaire **ESR77XCYCLEZ**

Cliquez ici pour parrainer votre entreprise - Recevez un cadeau de bienvenue!

Cyclez! Nos offres Shop Qui sommes-nous? Boîte à outils La sécurité à vélo Contactez-nous

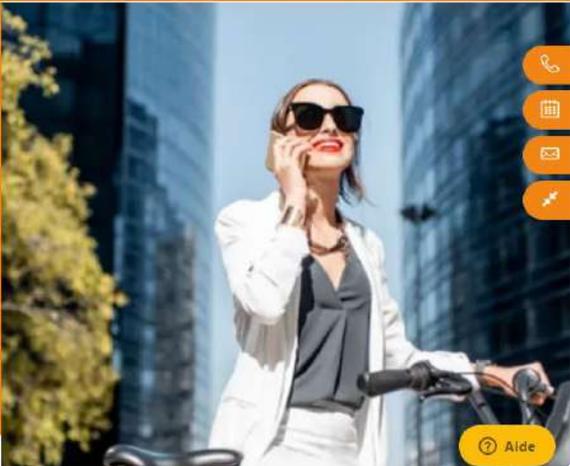
Recherche Connexion Panier

Accueil > CYCLEZ SHOP > Nos produits

## Bienvenue sur votre boutique Cyclez Shop !

Grâce au partenariat entre votre entreprise et Cyclez, vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur nos vélos et accessoires !

En plus de ces réductions, vous pouvez aussi avoir accès aux subventions de votre région (jusqu'à 400€) et du Forfait Mobilité Durable (jusqu'à 800€ par an) si votre entreprise l'a mis en place. Plus d'infos dans notre Boîte à Outils !



Aide



**O2FEEL VOG CITY ORIGIN 2.1** 1000,00 €  
1699,00 €

L'AVIS DE CYCLEZ O2FEEL Vog City Origin - Économie et Élégance Électrique Découvrez le Vog City Origin, l'option la plus économique de la gamme O2FEEL. Un design classique et un enjambement bas le rendent...

Comparer Voir le produit



**O2FEEL ISWAN EXPLORER BOOST 6.1** 1949,35 €  
2999,00 €

L'AVIS DE CYCLEZ ISWAN Explorer Boost 6.1 : Liberté d'Aventure Le ISWAN Explorer Boost 6.1 d'O2FEEL incarne la liberté d'aventure avec sa puissance électrique, sa polyvalence tout-terrain et son design robuste...

Comparer Voir le produit





# Contact

**Charles PORETZ**

[charles.poretz@cyclez.fr](mailto:charles.poretz@cyclez.fr)

06 09 18 36 45

**François PARADIS**

[francois@cyclez.fr](mailto:francois@cyclez.fr)

07 86 38 89 19

Cyclez!